

PAR COURRIEL

Le 23 décembre 2024

N/Réf.: 28170

Objet : Demande d'accès aux documents – *Décision*

Bonjour,

Par la présente, nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 21 novembre 2024, visant à obtenir :

Considérant que la dernière mise à jour du projet Guichet gouvernemental unifié d'accès aux services de francisation à temps complet sur le Tableau de bord des projets en ressources informationnelles du gouvernement du Québec date du 3 février 2023 et que la date de fin estimée et autorisée sont inscrites au 27 juin 2024, est-ce possible de recevoir les informations suivantes :

1. *La nouvelle date de fin autorisée du projet;*
2. *La nouvelle date de fin estimée;*
3. *Le montant réel dépensé à ce jour;*
4. *Le coût estimé mis à jour s'il y a lieu;*
5. *Le pourcentage d'avancement du projet mis à jour.*

À cet égard, nous vous transmettons une partie des renseignements demandés et détenus par le Ministère. Concernant le point 1 de votre demande, la nouvelle date autorisée du projet n'est pas disponible, car elle est en attente d'autorisation. En effet, en raison de la création de Francisation Québec (FQ) le 1^{er} juin 2023 pour répondre aux impératifs de la Loi 14, le Guichet gouvernemental unifié d'accès aux services de francisation à temps complet (GUF-TC) a dû faire l'objet d'une nouvelle stratégie de livraison. Afin d'optimiser la gestion et le suivi de ces deux projets complémentaires, il a été recommandé de les fusionner.

Quant au point 2, nous vous informons que la date de fin estimée du projet combiné (GUF-TC et FQ) est le 25 février 2028. Veuillez noter que cette date est sujette à changement. Concernant le point 3, le montant réel dépensé en date du 30 novembre 2024, seulement pour le projet GUF-TC, était de 6,352 M\$. Le coût estimé du projet GUF-TC visé par le point 4 est de 13,417 M\$. Quant au dernier point de votre demande, le pourcentage d'avancement du projet GUF-TC est de 47,34%.

Veuillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante:

www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/

Veuillez recevoir nos salutations distinguées.

Originale signée par :

Sébastien Laberge
Responsable substitut de l'accès
aux documents et de la protection
des renseignements personnels